



## POSTULAT URGENT

**Auteur** PLR/FDP, par Christophe Claivaz, Kathleen Rossier Moll et Dieter Stössel  
**Objet** Canton du Valais et nouveaux projets d'installations hydrauliques : coup d'accélérateur exigé !  
**Date** 06/05/2022  
**Numéro** 2022.05.110

### **Actualité de l'événement**

Informations de la RTS (Matinales du 14 avril 2022) selon lesquelles les Cantons alpins, dont le Valais, jouent la montre dans le soutien à apporter aux 15 projets d'augmentation de la capacité de production hydroélectrique, dont 8 sur sol valaisan, faisant l'objet de l'accord obtenu en décembre 2021 entre la Confédération, les Cantons et les associations de protection de la nature.

### **Imprévisibilité**

Position des Cantons alpins dont le Valais qui jouent la montre dans le soutien à apporter à ces projets, pour en défendre de plus nombreux, dans le cadre des retours de concessions à venir, créant de l'insécurité auprès des porteurs de projets (informations de la RTS, Matinales du 14 avril 2022)

### **Nécessité d'une réaction ou d'une mesure immédiate**

Le Canton du Valais doit s'engager dans le soutien immédiat de ces projets, en accélérant les procédures administratives internes dans le respect des dispositions légales, sans prendre le risque de tout perdre, de mettre en péril l'accord de décembre 2021 et l'approvisionnement en électricité renouvelable de notre pays.

Les décisions successives prises par les autorités fédérales et cantonales pour sortir du nucléaire et s'affranchir à moyen terme des énergies fossiles (en lien avec les différents concepts environnementaux), couplées au risque évoqué de pénurie dans l'approvisionnement en électricité, remettent au coeur du débat l'énergie hydraulique et le rôle de nos barrages et de notre Canton.

Les projets d'augmentation des capacités par un rehaussement de certaines digues, se heurtent souvent aux réticences et oppositions des associations de protection de la nature. C'est encore plus difficile pour de nouvelles constructions.

En décembre 2021, un accord historique a pu se trouver entre la Confédération et les associations de protection de la nature sur 15 projets visant à augmenter la capacité de production, dans le sens où les associations s'engagent à ne pas faire de recours systématique contre ces dossiers jugés les « moins pires » où l'atteinte au paysage reste modeste par rapport à la puissance augmentée.

Parmi ces 15 projets, 8 se situent sur territoire valaisan, dont celui consistant en la construction d'une digue destinée à pouvoir exploiter les eaux de fonte du glacier du Gorner, au-dessus de Zermatt. La production de l'ouvrage atteindrait 650 GWh, soit le tiers de toute la capacité des 15 projets suisses. Cela permettrait d'alimenter 150'000 ménages en électricité. La fonte des glaciers a rendu ce projet réalisable. De même, il sera possible de turbiner davantage les eaux de la langue du Gorner. Le nouveau barrage profiterait aussi du réseau de captage de La Grande-Dixence.

Pour pouvoir aller de l'avant, il est nécessaire que ces projets soient inscrits dans le plan directeur cantonal. Or le Canton souhaite les y inscrire en bloc, mais après une analyse individuelle spécifique, que le Canton du

Valais a confiée aux Forces Motrices Valaisannes (FMV). Ce mandat a pour buts de lister tous les sites et d'étudier la faisabilité des projets destinés à l'augmentation de la puissance de production ou la création de nouveaux ouvrages, afin de positionner de manière importante l'hydroélectricité valaisanne sur l'échiquier énergétique fédéral de demain.

Si cet exercice peut être salué dans ses intentions, il doit cependant être nuancé dans sa réalisation.

En effet,

- il y a, dans les projets concernés, ceux retenus par la Confédération, mais aussi d'autres qui pourraient s'avérer plus rentables en matière de retombées cantonales, pour les FMV entre autres, lors de la négociation du retour des concessions. L'examen de faisabilité des projets par les FMV est biaisé car ces dernières deviennent alors juges et parties.

Le 14 avril la RTS relayait dans ses Matinales, la crainte des exploitants des centrales liées à ces projets retenus par la Confédération, que les attentes des cantons alpins (Valais et Grisons) fasse échouer les accords trouvés et mettent en péril l'approvisionnement en électricité de tout le pays, car il ne serait pas admissible de perdre 20 ans en procédures pour le rehaussement d'une digue.

- l'inscription en bloc au Plan directeur cantonal de projets spécifiques, après une analyse individuelle détaillée, interpelle, car elle fait en réalité dépendre la réalisation de projets urgents, multifonctionnels, aptes à être inscrits au plan directeur d'autres projets, peut-être nécessaires, mais à un stade encore purement théorique.

## **Conclusion**

Par ce postulat urgent nous demandons au Gouvernement de :

- Soutenir dans une première phase, et de manière immédiate, les 8 projets retenus par la Confédération et faisant partie de l'accord de décembre 2021, en adaptant le Plan directeur cantonal de façon à permettre leur réalisation dans les plus brefs délais

- Limiter, dans un souci de traitement équitable, l'intervention des FMV à une expertise technique (uniquement pour suppléer le service des forces hydrauliques qui ne possède pas suffisamment de ressources et d'experts), la faisabilité et la rentabilité devant rester en mains des porteurs de projets

- Différer dans un second paquet, la promotion des autres projets cantonaux, afin de ne pas risquer de tout perdre vis-à-vis de la Confédération, des accords avec les associations de protection de la nature et de la garantie de l'approvisionnement du pays.